

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 MARS 2008**

L'an deux mille huit, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 mars 2008, s'est réuni à la Mairie de ROISSY-EN-BRIE en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie FUCHS, Maire.

* _ * _ * _ * _ * _ * _ *

Étaient présents : Mme FUCHS, M. VACHERET, Mme RICHARD, M. METAS, Mme BERWICK, M. PERROT, Melle DESMOND, M. DUBOIS, Melle AOUAA, M. MENANT, M. BERWICK, M. BOISARD, Mme LEDRU, M. MEHOU-LOKO, Mme PONNAVOY, Mme GLEYSE, Mme CARRIOT, M. DEBRET, Mme JACQUES-ANDRE-COQUIN, Mme KANE, M. COPIN, Melle DRACHE, M. LECAT-DESCHAMPS, Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, Melle ETOUARIA, M. SIFFLET-LAFAVERGE, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme LE GUILLOU, Mme BERAUD, M. IGLESIAS, M. MAILLARD.

* _ * _ * _ * _ * _ * _ *

QUORUM
Présents : 33
Votants : 33

* _ * _ * _ * _ * _ * _ *

Madame JACQUES-ANDRE-COQUIN est élue **secrétaire de séance** à l'UNANIMITE.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Madame le MAIRE précise que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 depuis le conseil municipal du 18 février 2008, seront transmises avec l'ordre du jour du 14 avril 2008.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Madame le MAIRE passe ensuite à l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2008.

VOTE : adopté à l'UNANIMITE.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Madame le MAIRE communique l'ensemble des délégations de fonctions et de signatures qu'elle a accordées aux Adjointes et Conseillers Municipaux délégués.

Nom	Qualité	Délégations
Alain VACHERET	1 ^{er} adjoint	Délégation générale en l'absence du Maire DEVELOPPEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENT et PERSONNEL COMMUNAL
Nadia RICHARD	2 ^{ème} adjoint	PETITE ENFANCE et ENFANCE
Stéphane METAS	3 ^{ème} adjoint	VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE et SECURITE
Filomena BERWICK	4 ^{ème} adjoint	SOLIDARITE et ACTION SOCIALE
Jacques PERROT	5 ^{ème} adjoint	FINANCES, BIBLIOTHEQUE et CINEMA
Emmanuelle DESMOND	6 ^{ème} adjoint	CITOYENNETE
Dominique DUBOIS	7 ^{ème} adjoint	LOGEMENT et ENTRETIEN ET RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX
Radia AOUBA	8 ^{ème} adjoint	JEUNESSE
Cyrille MENANT	9 ^{ème} adjoint	ENSEIGNEMENT et NOUVELLES TECHNOLOGIES
Alain BERWICK	conseiller municipal	ECONOMIES D'ENERGIES et DEVELOPPEMENT DURABLE
Hervé BOISARD	conseiller municipal	SOLIDARITES INTERNATIONALES
Chantal LEDRU	conseillère municipale	JUMELAGE et CEREMONIES COMMEMORATIVES
Martial MEHOU-LOKO	conseiller municipal	VIE DES QUARTIERS
Martine PONNAVOY	conseillère municipale	PRESERVATION, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
Brigitte CARRIOT	conseillère municipale	SANTE et EPICERIE SOCIALE
Louis DEBRET	conseiller municipal	VOIRIE, EAU, ASSAINISSEMENT et ECLAIRAGE PUBLIC
Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN	conseillère municipale	RESTAURATION COLLECTIVE et VEHICULES MUNICIPAUX
Kadidiatou KANE	conseillère municipale	PREVENTION
Olivier COPIN	conseiller municipal	COMMUNICATION
Isabelle DRACHE	conseillère municipale	ANIMATION DE LA VILLE
Jean-Amos LECAT-DESCHAMPS	conseiller municipal	TRANSPORTS et DEPLACEMENTS URBAINS

* . * . * . * . * . * . * . * . *

"Républicains, Communistes et Citoyens", constitué le 27 mars 2008, composé de M. COPIN, Président, Mme CARRIOT, Melle AOUAA, Mme RICHARD, Mme JACQUES-ANDRE-COQUIN, M. DEBRET, Mme PONNAVOY, M. DUBOIS, Mme DESMOND, Mme FUCHS, Mme LEDRU, Mme GLEYSE, M. VACHERET, M. PERROT et M. BOISARD.

Monsieur COPIN, au nom du groupe "Républicains, Communistes et Citoyens" :

" – *Le 16 mars dernier, les Roisséennes et Roisséens se sont rassemblés pour porter une nouvelle majorité au conseil municipal.*

Ensemble, ils ont décidé de changer leur ville, de l'ancrer à gauche, d'en faire une ville participative, démocratique, une ville tournée vers l'avenir, une ville au dynamisme retrouvé.

Ces aspirations sont le socle de notre engagement. Porteurs de ces valeurs au sein du conseil municipal les élus ci-dessous déclarent constituer ensemble le groupe "Républicains, Communistes et Citoyens".

~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~

"Roissy et Vous", constitué le 31 mars, composé de M. BOUCHART, Président, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, Mme BARO, M. SIFFLET-LAFAVERGE, Mme ETOUARIA.

Monsieur BOUCHART, au nom du groupe "Roissy et Vous" :

" – *Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les Maires adjoints, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues.*

Au nom du groupe "Roissy et Vous", dont je vous demande d'acter la création dès aujourd'hui, je tiens à vous féliciter, Madame le Maire, pour votre élection.

Le groupe que j'ai l'honneur d'animer, sera un groupe de propositions, de réflexions, et de travail, dénué de toutes sortes d'agressivité ou d'opposition systématique.

Nous souhaitons construire et non démolir, nous souhaitons proposer et non s'opposer, faudrait-il encore que nous soyons respectés, et à travers nous, les 2 490 électeurs qui nous ont apportés leur voix, que je remercie au nom du groupe "Roissy et Vous".

Vous êtes Madame, le Maire de tous les Roisséens, et non des seuls Roisséens qui vous ont élus. A ce titre, vous devrez avoir à l'esprit, votre résultat qui vous donne votre légitimité, sans toutefois oublier que nous avons aussi la nôtre, seules 312 voix nous séparent.

*Il faut que ce conseil fonctionne sans haine ou intérêt personnel.
En ce qui nous concerne, seul l'intérêt des Roisséens compte, en gardant certes notre identité.*

Toutes ces raisons font, que nous souhaitons pouvoir, non seulement comme il se doit, siéger dans les commissions municipales, mais aussi, et ce serait un signe d'ouverture et de respect pour nos électeurs, siéger au sein des syndicats intercommunaux, dont dépend notre ville.

Je vous remercie de votre attention."

~.~.~.~.~.~.~.~.~.~.~

Madame BERAUD s'étonne que son groupe ne soit pas cité.

Madame le MAIRE demande que le nom en soit changé car l'intitulé peut porter à confusion au sein du conseil municipal avec un autre groupe.

Madame BERAUD souhaite maintenir la dénomination de son groupe : "Socialistes et Apparentés" qui a été régulièrement déposé. Elle demande qu'il soit acté et mentionné.

Madame le MAIRE indique qu'elle prend acte de la constitution de ce groupe et qu'elle interrogera la Préfecture quant à sa dénomination.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Madame le MAIRE passe ensuite à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ *

CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame le MAIRE

CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DE MEMBRES :

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges.

Madame le MAIRE précise que pour permettre une représentation plus large des groupes politiques, la majorité municipale a décidé de fixer le nombre de membres à 7.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°34/08
Commission FINANCES : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Jacques PERROT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Olivier COPIN, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Alain VACHERET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Cyrille MENANT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Alain BERWICK, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Madame Micheline BARO, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Madame Christiane BERAUD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°35/08
Commission SPORTS : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Madame Françoise GLEYSE, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Chantal LEDRU, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Kadidiatou YATTASSAYE KANE, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Mademoiselle Radia AOUAA, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Olivier COPIN, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Monsieur Jean-Emmanuel DEPECKER, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Madame Christiane BERAUD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°36/08
Commission CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Stéphane METAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Mademoiselle Isabelle DRACHE, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Mademoiselle Radia AOUAA, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Martine PONNAVOY, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Jacques PERROT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Madame Mathilde PRIEST-GODET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Madame Marie-Claude LE GUILLOU, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°37/08
Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, URBANISME et TRANSPORTS : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Alain VACHERET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Jean-Amos LECAT-DESCHAMPS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Louis DEBRET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Jacques PERROT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Alain BERWICK, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Monsieur François BOUCHART, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Monsieur Francis IGLESIAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°38/08
Commission PETITE ENFANCE, ENFANCE et JEUNESSE : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Mademoiselle Radia AOUEA, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Nadia RICHARD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Cyrille MENANT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Emmanuelle DESMOND, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Madame Mathilde PRIEST-GODET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Madame Marie-Claude LE GUILLOU, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°39/08
Commission CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE et CENTRE SOCIOCULTUREL "Les Airelles" : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Madame Emmanuelle DESMOND, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Filomena BERWICK, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Martial MEHOU-LOKO, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Stéphane METAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Olivier COPIN, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Monsieur Sylvain SIFFLET-LAFAVERGE, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Madame Marie-Claude LE GUILLOU, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°40/08
Commission ACTION SOCIALE : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Madame Filomena BERWICK, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Nadia RICHARD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Dominique DUBOIS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Brigitte CARRIOT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Stéphane METAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Madame Marie-Vitaline ETOUARIA, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Madame Christiane BERAUD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°41/08
Commission COMMUNICATION : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Olivier COPIN, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Stéphane METAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Louis DEBRET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Cyrille MENANT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Emmanuelle DESMOND, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Madame Micheline BARO, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Monsieur Francis IGLESIAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°42/08
Commission PREVENTION : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Stéphane METAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Kadidiatou YATTASSAYE KANE, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Hervé BOISARD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Mademoiselle Radia AOUAA, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Filomena BERWICK, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Madame Mathilde PRIEST-GODET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Madame Christiane BERAUD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°43/08
Commission AFFAIRES SCOLAIRES : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Cyrille MENANT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Nadia RICHARD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Françoise GLEYSE, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Mademoiselle Radia AOUAA, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Monsieur Jean-Emmanuel DEPECKER, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Monsieur Francis IGLESIAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°44/08
Commission ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE et TRAVAUX : Création et désignation des membres.

Madame FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Dominique DUBOIS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Louis DEBRET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Alain VACHERET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Martine PONNAVOY, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Alain BERWICK, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Monsieur François BOUCHART, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy demain :

- Monsieur Francis IGLESIAS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°45/08
Commission d'Appel d'Offres : désignation des délégués.

Madame Sylvie FUCHS, Maire, est Présidente de droit.

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES :

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Jacques PERROT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Alain VACHERET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Dominique DUBOIS, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Emmanuelle DESMOND, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Liste Roissy et vous :

- Monsieur François BOUCHART, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS :

Liste Ensemble changeons la ville :

- Monsieur Louis DEBRET, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Nadia RICHARD, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Monsieur Cyrille MENANT, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION,
- Madame Filomena BERWICK, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION

Liste Roissy et vous :

- Monsieur Sylvain SIFFLET-LAFAVERGE, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS :

Rapporteur : Madame le MAIRE

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°46/08
Lycée Charles le Chauve : désignation des délégués.

DELEGUES :

- Monsieur Cyrille MENANT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Radia AOUAA, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Emmanuelle DESMOND, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°47/08
Collège Anceau de Garlande : désignation des délégués.

DELEGUES :

- Monsieur Cyrille MENANT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Radia AOUAA, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Françoise GLEYSE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°48/08
Collège Eugène Delacroix : désignation des délégués.

DELEGUES :

- Monsieur Cyrille MENANT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Olivier COPIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Emmanuelle DESMOND, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°49/08
Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires : désignation des délégués.

DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur Cyrille MENANT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Jean-Amos LECAT-DESCHAMPS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Monsieur Jacques PERROT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°50/08
Union Sportive de Roissy (USR) : désignation des représentants.

REPRESENTANTS :

- Madame Sylvie FUCHS, par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS,
- Madame Kadidiatou YATTASSAYE KANE, par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS,
- Madame Chantal LEDRU, par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS,
- Madame Françoise GLEYSE, par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°51/08
Commission Départementale de Sécurité – ERP - IGH.

DESIGNE :

- Monsieur Dominique DUBOIS, pour représenter, en son absence, Madame le Maire auprès de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité – sous-commission ERP-IGH et sous-commission d'accessibilité ;
- Monsieur Jacques PERROT, en l'absence de Monsieur Dominique DUBOIS ;
- Monsieur Alain BERWICK, en l'absence de Monsieur Jacques PERROT.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°52/08
Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours de Sapeurs Pompiers : désignation des délégués.

DELEGUES TITULAIRES :

- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Sylvie FUCHS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Mademoiselle Isabelle DRACHE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Filomena BERWICK, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°53/08
Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et l'Aménagement du Morbras (SIAAM) : désignation des délégués.

DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur Alain BERWICK, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Louis DEBRET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Martine PONNAVOY, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Alain VACHERET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Kadiatou YATTASSAYE KANE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Stéphane METAS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Olivier COPIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°54/08
Syndicat Intercommunal d'Equipement de Sports et de Loisirs Aquatiques (SIESLA) :
désignation des délégués.

DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur Olivier COPIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Sylvie FUCHS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Chantal LEDRU, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Stéphane METAS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Françoise GLEYSE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Isabelle DRACHE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Cyrille MENANT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°55/08
Comité de suivi du Contrat Particulier du Morbars Amont (SIAAM) :
désignation des représentants.

DELEGUE TITULAIRE :

- Monsieur Alain BERWICK, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DELEGUE SUPPLEANT :

- Monsieur Louis DEBRET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°56/08
Syndicat Mixte pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) :
désignation des délégués.

DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur Alain VACHERET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Dominique DUBOIS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Monsieur Jacques PERROT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Louis DEBRET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°57/08
Mission Locale : désignation d'un membre.

- Madame Sylvie FUCHS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°58/08
Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du schéma de cohérence territoriale de la Frange Ouest (SMEP) : désignation des délégués.

DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur Jean-Amos LECAT-DESCHAMPS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Alain VACHERET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Sylvie FUCHS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Monsieur Jacques PERROT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Louis DEBRET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Hervé BOISARD, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°59/08
Commission Révision des listes électorales : désignation d'un représentant.

- Monsieur Olivier COPIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°60/08
Syndicat d'Initiative : désignation des délégués.

Madame Sylvie FUCHS, Maire, ou son représentant,

- Madame Chantal LEDRU, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Stéphane METAS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Isabelle DRACHE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Martial MEHOU-LOKO, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Isabelle DRACHE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°61/08
Comité de Jumelage : désignation des délégués.

Madame Sylvie FUCHS, Maire, ou son représentant,

- Madame Chantal LEDRU, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Stéphane METAS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Alain BERWICK, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°62/08
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : fixation du nombre d'administrateurs et désignation des représentants du conseil municipal.

Le conseil municipal fixe à **10** le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
. Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
. 5 membres élus au sien du Conseil Municipal ;
. 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Désignation par vote au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

Liste Ensemble changeons la ville :

- Madame Filomena BERWICK, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Madame Nadia RICHARD, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Monsieur Dominique DUBOIS, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Madame Brigitte CARRIOT, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,

Liste Roissy et vous :

- Monsieur François BOUCHART, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°63/08
Comité Technique Paritaire (CTP) : désignation des représentants.

DESIGNE :

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Monsieur Alain VACHERET, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Madame Sylvie FUCHS, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Madame Nadia RICHARD, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Monsieur Louis DEBRET, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Monsieur Stéphane METAS, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Madame Mathilde PRIEST-GODET, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- Monsieur Olivier COPIN, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Madame Chantal LEDRU, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Radia AOUEA, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Madame Filomena BERWICK, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Monsieur Cyrille MENANT, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,
- Monsieur Sylvain SIFFLET-LAFAVERGE, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°64/08
Syndicat d'Economie Mixte Francilienne d'Aménagement de Pontault/Roissy (SEMFA) : désignation des délégués.

DELEGUES représentants la commune au Conseil d'Administration :

- Madame Sylvie FUCHS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Alain VACHERET, par 30 voix et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Jacques PERROT, par 30 voix et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°65/08

Syndicat Mixte du réseau de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) : désignation des délégués.

DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur Stéphane METAS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Olivier COPIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Marie-José JACQUES-ANDRE-COQUIN, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Monsieur Alain VACHERET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Martial MEHOU-LOKO, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Isabelle DRACHE, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°66/08

Désignation du correspondant défense.

- Monsieur Louis DEBRET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°67/08

Commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes/Emerainville : désignation de deux représentants de la Commune.

Représentant titulaire :

- Monsieur Alain VACHERET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

Représentant suppléant :

- Monsieur Alain BERWICK, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°68/08

Association "Les Sinoplies – Centre de formation" : désignation de représentants de la Commune.

Représentant titulaire :

- Madame Filomena BERWICK, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

Représentant suppléant :

- Monsieur Dominique DUBOIS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

Délibération n°69/08

Syndicat Mixte de gestion des aires d'accueil des gens du voyage : désignation des délégués.

Délégués titulaires :

- Madame Filomena BERWICK, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Louis DEBRET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Madame Brigitte CARRIOT, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS ;

Délégués suppléants :

- Monsieur Dominique DUBOIS, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Monsieur Alain VACHERET, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,
- Mademoiselle Radia AOUEA, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n°70/08

Délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Madame le MAIRE

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du Maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-23.

Par ailleurs, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à subdéléguer ces délégations d'attribution à un adjoint, en application de l'article L.2122-18.

Les délégations visées à l'article L.2122-22 portent sur des compétences de l'assemblée délibérante : le Maire, titulaire de délégations en vertu de cet article, prend des décisions équivalentes juridiquement à des délibérations. Ses décisions, en ce qui concerne leur publicité, sont soumises au même régime que les délibérations portant sur les mêmes objets : affichage et insertion dans le recueil des actes administratifs, si elles ont un caractère réglementaire ; transcription dans le registre des délibérations.

ARTICLE 1 :

Le Maire, ou son suppléant, le cas échéant, est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 2 :

Les limites de cette délégation sont fixées ainsi qu'il suit :

Alinéa 1 :

Le Maire peut arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

Alinéa 2 :

Le Maire peut fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 200 % des tarifs existants au jour de la présente délibération ;

Alinéa 3 :

Le Maire peut procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en franc, en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Alinéa 4 : Le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Alinéa 5 : Le Maire peut décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Alinéa 6 : Le Maire peut passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Alinéa 7 : Le Maire peut créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Alinéa 8 : Le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Alinéa 9 : Le Maire peut accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Alinéa 10 : Le Maire peut décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Alinéa 11 : Le Maire peut fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Alinéa 12 : Le Maire peut fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

Alinéa 13 : Le Maire peut décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

Alinéa 14 : Le Maire peut fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Alinéa 15 : Le Maire peut exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 90 000 euros H.T.

Alinéa 16 : Le Maire peut intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- en première instance,
- à hauteur d'appel et au besoin en cassation,
- en procédure d'urgence,
- en procédure au fond,
- devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives,
- devant le tribunal des conflits.

Alinéa 17 : Le Maire peut régler toutes les conséquences dommageables des accidents dans lesquelles sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €).

Alinéa 18 : Le Maire peut donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Alinéa 19 : Le Maire peut signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

Alinéa 20 : Le Maire peut réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros ;

Alinéa 21 : Le Maire peut exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de 90 000 euros H.T. ;

Alinéa 22 : Le Maire peut exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

ARTICLE 3 :

Cette décision est étendue aux adjoints, dans les conditions fixées à l'article L.2122-23 et sous réserve qu'ils reçoivent également délégation de pouvoir et de signature en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE : adoptée par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. MAILLARD).

* . * . * . * . * . * . * . * . *

RESSOURCES HUMAINES

**Délibération n°71/08
Fixation des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués.**

Rapporteur : Madame le MAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 90 % de l'indice brut 1015

Ce pourcentage inclus la majoration d'indemnité de fonction prévue à l'article L-2123.22 du code des collectivités territoriales pour les Communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine.

Adjoints : 25 % de l'indice brut 1015

Ce pourcentage inclus la majoration d'indemnité de fonction prévue à l'article L-2123.22 du code des collectivités territoriales pour les Communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine.

Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut 1015.

Il est décidé au sein de la majorité de ne pas attribuer la majoration d'indemnité de fonction des maires et adjoints résultant de l'application de l'article L 2123-22 du code général des collectivités territoriales s'élevant à 15% au titre de la Commune Chef-lieu de canton.

Madame le MAIRE précise que la diminution de 15 % de l'enveloppe budgétaire relative aux indemnités du Maire et des adjoints permet d'économiser une somme d'environ 23 000 €/an qui sera affectée pour les séjours enfance et jeunesse (soit environ 500 € sur l'indemnité du Maire et environ 180 € sur l'indemnité des Adjoints).

Madame BERAUD demande comment sont prélevées les indemnités des conseillers municipaux, au sein de l'enveloppe budgétaire.

Madame le MAIRE explique que les indemnités des conseillers municipaux seront prélevées sur les indemnités des adjoints.

VOTE : adoptée à l'UNANIMITE.

* . * . * . * . * . * . * . * . *

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°72/08
Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame le MAIRE

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème Classe à temps complet pour le recrutement d'une secrétaire au secrétariat du Maire.

VOTE : adoptée par **32** voix **POUR** et **1 ABSTENTION** (Mme LE GUILLOU).

* . * . * . * . * . * . * . * . *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

* . * . * . * . * . * . * . * . *